

ÉDITION 2026

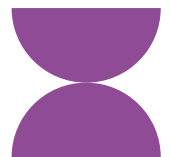


AVRIL 2026

# DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

EN HAUTS-DE-FRANCE

*Définitions, chiffres clés  
et témoignages*



ÉDITO

# ÉLU·ES, EMPAREZ-VOUS DU SUJET DES DÉCHETS ET DE LA MATIÈRE

Nouvelles équipes d'élus·es et technicien·nes des Hauts-de-France sur la thématique déchets et économie circulaire, cette ressource est faite pour vous !

Que vous soyez débutant·es ou expert·es, cette deuxième édition a pour ambition de **déconstruire les préjugés de cette thématique**, souvent mal-aimée, en apportant connaissances, méthodes et retours inspirants.

Cette publication s'inscrit pleinement dans les missions que la Région, l'ADEME et l'État ont confiées à l'Odema pour capitaliser données et connaissances autour des déchets et de la matière en Hauts-de-France.

Le petit plus ? La vision systémique ! Les déchets produits sont partout dans notre quotidien :

- ils peuvent être abordés par différents services d'une collectivité, reflétant autant de leviers d'actions possibles : communication, achats, développement économique, etc.
- leur gestion par des actions de prévention et de valorisation apporte aussi des cobénéfices : diminution des coûts, réduction du gaspillage, valorisation des ressources locales, etc.

L'autre objectif de cette publication est aussi de créer **du lien**, préoccupation ô combien importante pour le Cerdd.

À vous de vous emparer de cette nouvelle édition, augmentée grâce à des contenus complémentaires disponibles sur le site de l'Odema.

Pour démarrer votre lecture, nous vous proposons quelques paroles d'élus mettant en lumière des actions concrètes de collectivités.

**Jean-Gabriel Delacroy**,  
SGAR Hauts-de-France

**André Genelle**, Conseiller régional  
délégué à l'économie circulaire

**Agnès Jacques**, Directrice régionale  
déléguée de l'ADEME Hauts-de-France

## LES ÉLUS EN PARLENT

*« Nous avons mis en place la journée du réemploi et de la réparation du Syndicat d'élimination et de valorisation des déchets du Calais (SEVADEC), qui permet aux habitants de découvrir des solutions pour réduire leur production de déchets. Elle nous permet aussi d'expliquer en quoi les bons comportements permettent de minimiser la hausse des coûts de traitement liée à l'évolution des contraintes environnementales. »*

Marc Boutroy - Vice-président du SEVADEC, en charge de l'animation et la communication

*« Les solutions locales de traitement ont du sens pour la population. La transformation des biodéchets en biométhane sert à alimenter le réseau local de production d'énergie. C'est très concret pour les habitants ! »*

Michel Duveaux - Vice-président à la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, en charge de l'environnement, de la transition écologique, et des énergies renouvelables

# LES DÉCHETS, AU-DELÀ DES PRÉJUGÉS

*« Trop compliqué, pas intéressant, source de conflit avec la population... ». Les préjugés sur la compétence déchets ont la vie dure chez les élus·es des conseils communautaires. L'Odema propose, à travers cette publication, de déconstruire certains d'entre eux pour dévoiler l'intérêt du sujet et les nombreux moyens d'agir dans ce domaine.*

- **La thématique des déchets est trop complexe ?**  
Jetez un œil aux définitions, infographies, objectifs réglementaires et chiffres régionaux 2023 pour défricher le sujet en toute simplicité.  
● *Rendez-vous pages 4 à 7*
- **La compétence déchets n'est pas sexy ?**  
Elle est pourtant directement liée à une multitude d'autres compétences et sujets de la collectivité (communication, alimentation, culture...). Les leviers à activer et les pistes d'action pour favoriser l'économie circulaire et limiter la production de déchets sur un territoire sont nombreux.  
● *Rendez-vous pages 8 et 9*

- **Difficile de mener des actions qui induisent un changement d'habitudes des citoyen·nes ?**  
Trois élu·es témoignent des méthodes et outils mis en place sur leur territoire pour construire une politique « déchets/économie circulaire » alliant les dimensions financière et environnementale tout en tenant compte des pratiques des habitant·es.  
● *Rendez-vous pages 10 à 15*

## L'ODEMA

Fondé en 2022 par l'État, la Région et l'ADEME, l'Observatoire déchets-matières (Odema) des Hauts-de-France est un dispositif partenarial dont le portage juridique et technique a été confié au Centre ressource du développement durable (Cerdd). Les principaux objectifs de cet observatoire sont les suivants :

- Apporter de la connaissance sur les gisements déchets et matières (déchets traités devenus matière première secondaire) ;
- Produire des indicateurs permettant d'outiller la prise de décision des politiques publiques ;
- Centraliser et diffuser les bonnes pratiques pour favoriser leur essaimage en région.

**Comment interagir avec l'Odema**  
[www.odema-hautsdefrance.org](http://www.odema-hautsdefrance.org)  
[odema@cerdd.org](mailto:odema@cerdd.org)  
03 21 08 52 40

# SIGLES ET DÉFINITIONS

Périmètres associés aux sigles DMA, OMA et OMR



**ON RÉCUPÈRE AUSSI**

Les piles, les ampoules, les pneus, les médicaments, les cartouches d'encre, les déchets verts, l'électroménager, le mobilier, les ordinateurs...

- ▶ En déchetterie
- ▶ Auprès des revendeurs et commerçants\*
- ▶ Dans les bornes de collectes d'apport volontaire (associations, éco-organismes...)\*

\* Hors SPGD

## DMA

**DMA Déchets ménagers et assimilés**  
Ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », correspondant aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) ou du secteur public, dont la nature, la composition et les quantités produites sont similaires à ceux produits par les ménages et qui peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

**OMA Ordures ménagères et assimilées**  
Regroupent les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives (verre, emballages et journaux-magazines, biodéchets hors déchets végétaux).

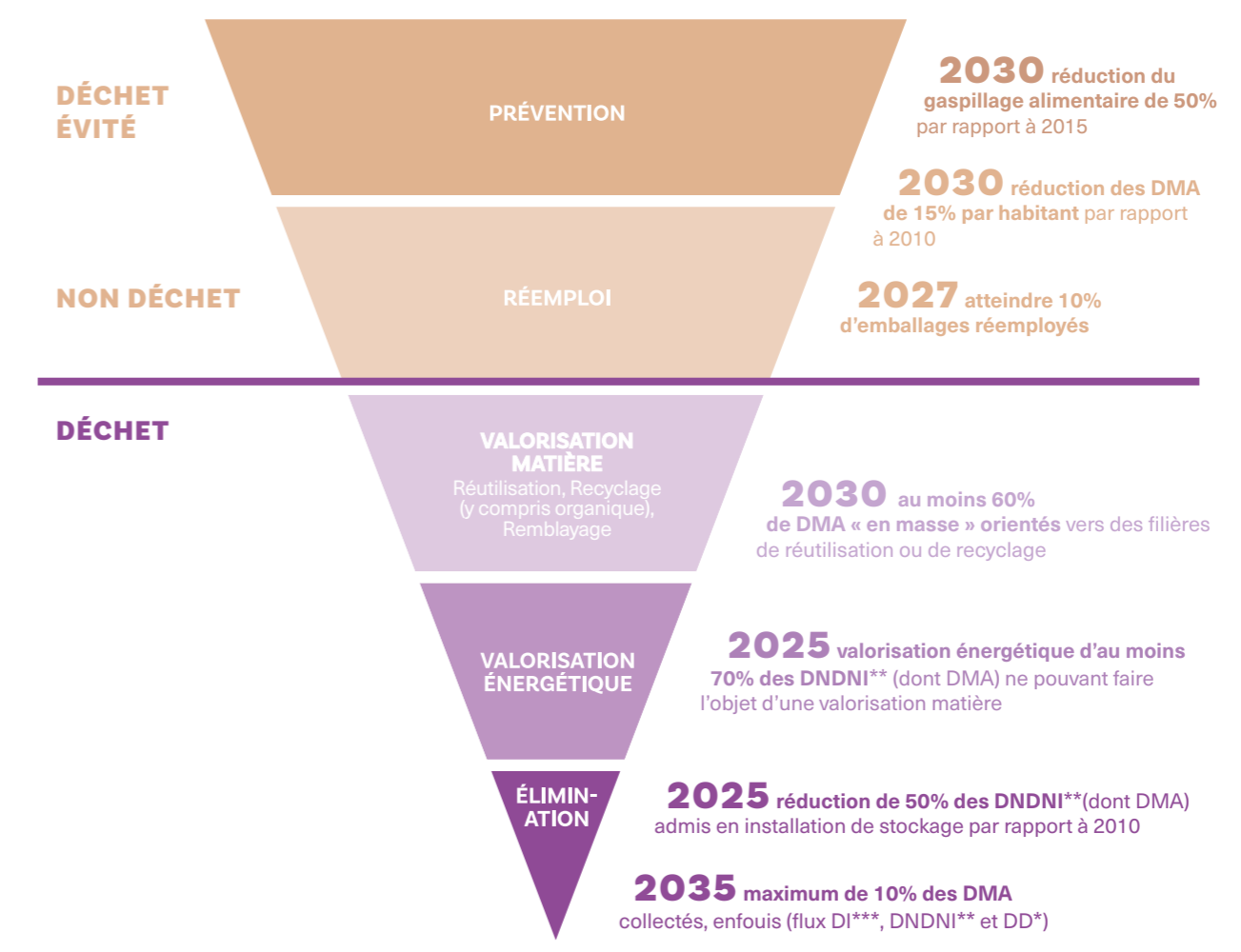
**OMR Ordures ménagères résiduelles**  
Part des déchets qui restent après les collectes sélectives (verre, emballages et journaux, magazines, biodéchets). Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

**SPGD Service public de gestion des déchets**  
Service en charge de la collecte des déchets et/ou des centres de tri et de traitement des déchets. Ces compétences communales sont déléguées aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

# QUELS OBJECTIFS POUR DEMAIN ?

Officiellement reconnue comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique, la **transition vers une économie circulaire** nécessite, entre autres, de progresser dans le domaine de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets. Ces derniers représentant un gisement de matière qui pourra, au moins pour partie, être réinjecté dans le cycle économique. C'est cet objectif que traduit la **hiérarchie des modes de traitement des déchets** sur laquelle la législation française s'est appuyée pour fixer les jalons visant à mobiliser l'ensemble des acteur·rices de la gestion des déchets.

Hiérarchie des modes de traitement et objectifs réglementaires nationaux relatifs aux DMA



## POUR ALLER PLUS LOIN

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets a été généralisé à tous les professionnels et particuliers. Cette réglementation a pour but de limiter la part de biodéchets qui représentent encore plus de 30% des ordures ménagères résiduelles.

## ET DANS LA RÉGION ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 24,5% de la population régionale est couverte par une solution de tri à la source (Source : Odema, 2025). Celles-ci varient d'un territoire à l'autre même si la distribution de composteurs individuels est la plus largement déployée. En 2023, 30 799 composteurs ont été distribués par 66 collectivités.

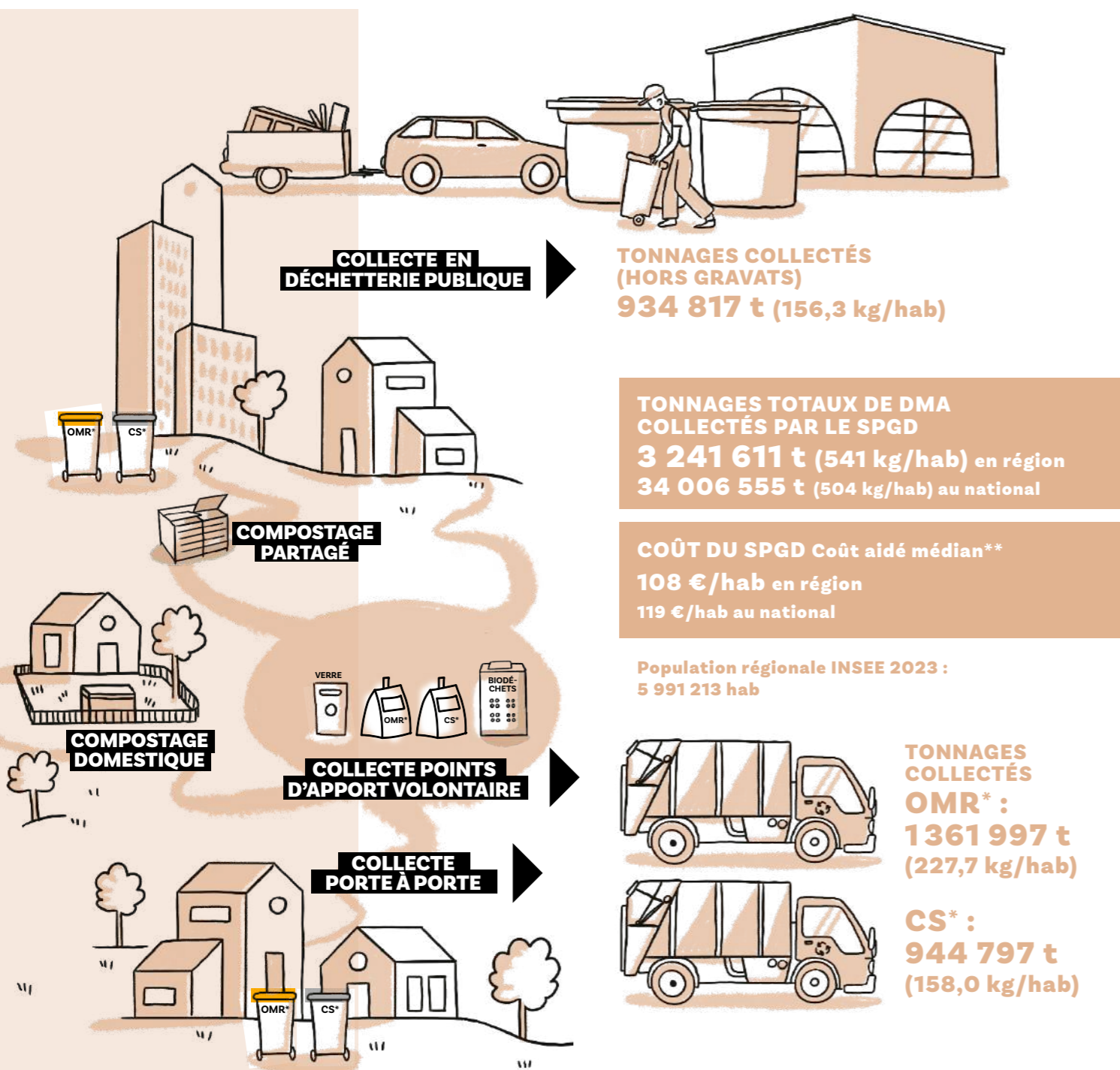
\* DD : Déchets dangereux / \*\* DNDNI : Déchets non dangereux non inertes / \*\*\* DI : Déchets inertes

# COLLECTE ET TRAITEMENT DES DMA EN HAUTS-DE-FRANCE

Hors déblais et gravats

## LA COLLECTE DONNÉES 2023

Sources : ADEME, enquête Collecte 2023, matrice des coûts 2023 ; INSEE, Population 2023.  
Exploitation : Odema 2025



\* OMR : Ordures ménagères résiduelles / CS : Collectes sélectives

\*\* Coût restant à la charge de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) / Médiane des EPCI

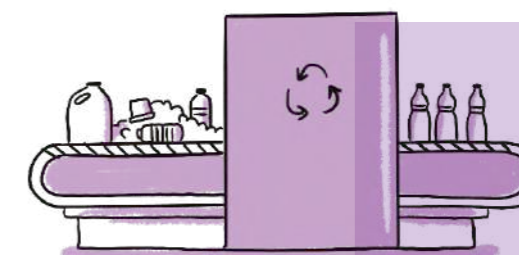
## LES OUTILS DE L'ODEMA

Retrouver l'ensemble de ces données sur notre site internet.  
[odema-hautsdefrance.org/donnees-regionales](http://odema-hautsdefrance.org/donnees-regionales)

## LE TRAITEMENT DONNÉES 2023, TONNAGES ENTRANTS/ORIENTÉS VERS

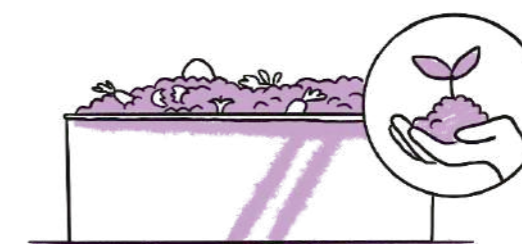
Source : ADEME, enquête Collecte 2023.  
Exploitation : Odema 2025

**VALORISATION MATIÈRE :**  
933 867 t



APRÈS UNE ÉTAPE DE TRI  
RÉUTILISATION / RECYCLAGE

**VALORISATION ORGANIQUE :**  
744 199 t



COMPOSTAGE



MÉTHANISATION

DIGESTAT

BIOGAZ

**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (TONNAGES DE DMA INCINÉRÉS\*\*\*):**  
1 085 087 t



INCINÉRATION

**TONNAGES DE DMA ENFOUIS EN ISDND\*\*\*\* :**  
446 853 t



STOCKAGE

**AUTRE : 31 605 t**

\*\*\* Hors Combustibles solides de récupération (CSR)

\*\*\*\* ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

Dans le cadre de cette publication, la mention «DMA» renvoie à la part des Déchets ménagers et assimilés collectés par le Service public de gestion des déchets.

# FAITES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE L'ADN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Les compétences des collectivités sont variées ! En tant qu'organisatrices d'événements, maîtres d'œuvre ou porteuses de projets, elles rencontrent de nombreuses occasions de favoriser l'économie circulaire, et ainsi de réduire les déchets. (Re)découvrez ici quelques pistes d'action concrètes et variées pour sensibiliser, agir collectivement ou développer de nouvelles filières.

## LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION

Le développement du réemploi et de la réparation permet d'éviter la production de déchets tout en créant des emplois porteurs de sens et difficilement délocalisables.

Le département de la Somme s'est lancé le défi de développer une filière innovante de réparation et de réemploi du matériel médical, souvent utilisé très peu de temps avant de devenir un déchet : béquilles, fauteuil roulant, lit médicalisé...

## L'ALIMENTATION

Au quotidien, la collectivité fournit de nombreux repas à travers ses prestations de restauration collective (écoles, portage de repas, EPHAD...). Pour limiter le gaspillage alimentaire et la production de déchets, des actions peuvent être mises en place : taille des portions, modalités d'approvisionnement, dons des denrées en surplus, pesées des déchets collectés...

C'est le travail qu'a mené la Communauté de communes Somme Sud-Ouest. Un engagement qui s'inscrit dans leur Projet alimentaire territorial (PAT). Depuis 2022, 440 kg de surplus des cantines ont été donnés à des associations locales.



## LA COMMUNICATION

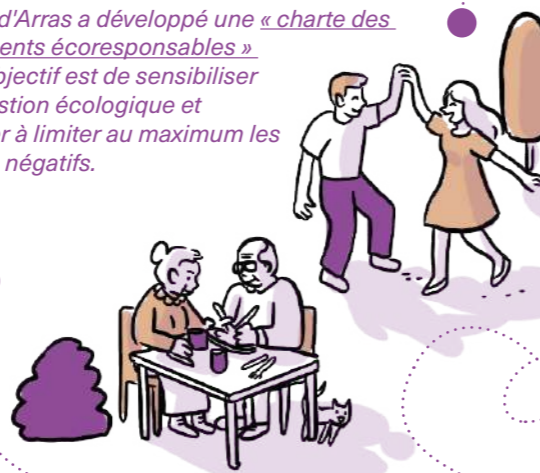
Pas sexy, les déchets ? Au contraire, la communication peut être l'occasion, pour les collectivités, de faire un pas de côté pour rendre le sujet attractif, tout en informant les habitants. Le Syndicat mixte Artois valorisation (SMAV), par exemple, rebondit sur des événements de notre quotidien tel que la Saint-Valentin pour casser les codes et sensibiliser le grand public. On vous invite à vous rendre sur leurs réseaux sociaux !



## LA CULTURE

Festivals, concerts ou encore expositions sont autant d'occasions de sensibiliser le grand public et de mettre en place des actions concrètes de réduction et de valorisation des déchets.

La Ville d'Arras a développé une « charte des événements écoresponsables » dont l'objectif est de sensibiliser à la question écologique et d'œuvrer à limiter au maximum les impacts négatifs.



## LES BIODÉCHETS ET LA COOPÉRATION

Si le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est aussi une opportunité d'agir collectivement et de (re)créer du lien entre les acteurs d'un territoire. Sur ce sujet, citoyen·nes, agriculteur·rices, associations services restauration et industriels ont la possibilité de lancer des projets communs.

Le Réseau Compost Citoyen Hauts-de-France accompagne les collectivités dans des projets de compostage de proximité. Il propose des formations, des ressources, du partage de connaissances, etc.

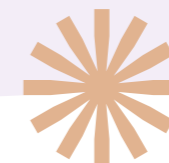


# LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La commande publique est le moyen de placer l'économie circulaire au cœur de l'organisation de la collectivité. Elle permet de réinterroger les besoins et de prendre en compte les dimensions environnementale ou sociale dans les projets. Favoriser le réemploi (objets, matériaux, etc.) ou l'utilisation de matières recyclées, etc. sont autant d'actions permises par ce levier transversal.

➤ Dans son référentiel rev3 achat public, la Région Hauts-de-France consacre un large espace à l'intégration de l'économie circulaire dans les marchés publics. Cet outil permet d'adapter le niveau de performance souhaité à la maturité de la collectivité ou à sa capacité d'organisation.

➤ Dans la Communauté de communes de Pévèle Carembault, le bâtiment d'entreprises Terrabùndo a été conçu de manière à suivre les principes du cradle to cradle : réflexions sur la conception et sur la fabrication des produits employés pour garantir leur durabilité et leur recyclabilité. Cette décision politique forte a été soutenue dans tous les marchés du projet : du choix de la maîtrise d'œuvre à la rédaction des cahiers des charges techniques.



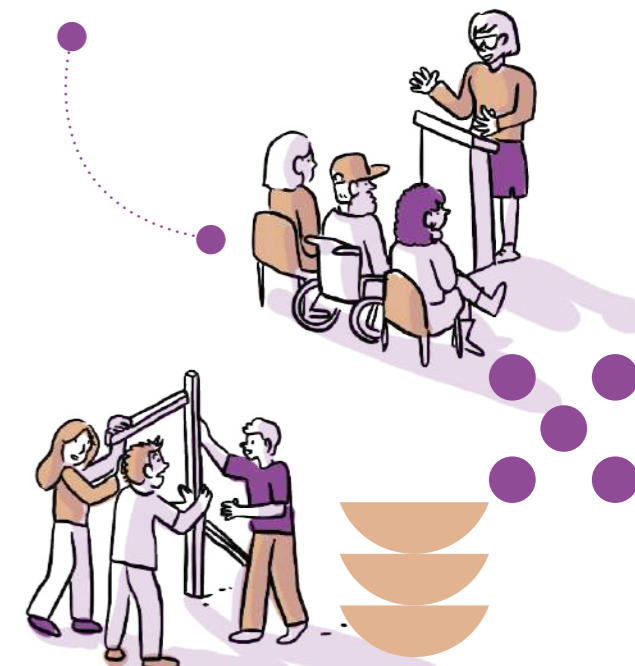
## LA RÉHABILITATION DE FRICHES

Les friches sont un véritable atout pour les projets de construction des collectivités. Au-delà de l'économie de foncier qu'elles rendent possible, elles permettent de favoriser le réemploi et le recyclage de matériaux (déconstruction sélective, urbanisme circulaire, etc.). La gestion du bâti, de manière plus large, doit permettre de prendre en compte tous ces enjeux d'économie circulaire et de sobriétés.

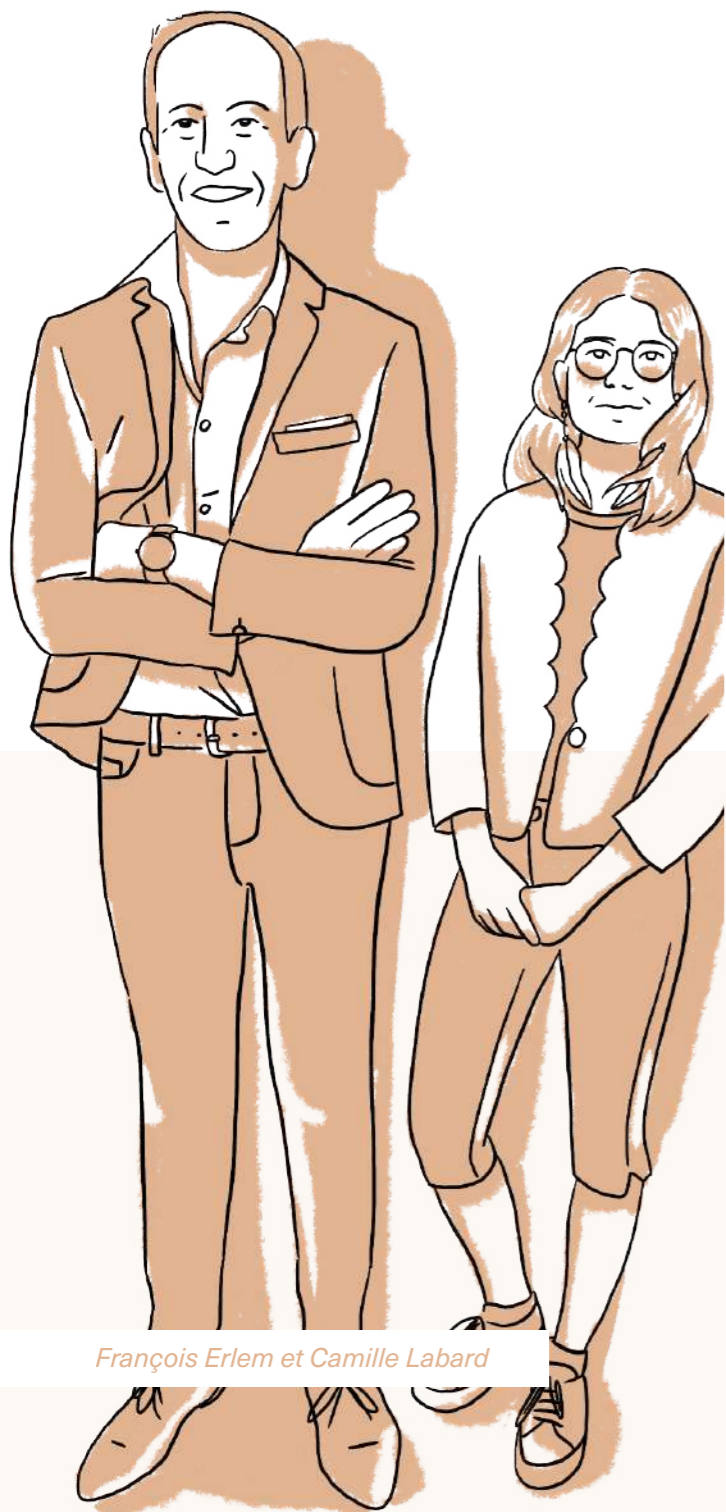
Grand Soissons Agglomération est un modèle en région avec la réhabilitation de l'ancienne chaudiroomerie BSL en zone d'activité pour les petites et moyennes entreprises.

## LES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

La gestion des déchets peut participer à l'émergence d'un nouveau modèle économique qui remet l'humain et la coopération au centre des discussions. Dans l'Oise, la Maison d'économie solidaire du Pays de Bray, société coopérative d'intérêt collectif, permet le retour à l'emploi de personnes grâce à de multiples activités : ressourcerie, réparation de matériel informatique, centre de tri...



# MIEUX TRIER, MIEUX GÉRER ET MAÎTRISER LES COÛTS LA BOUSSOLE DU PAYS DE MORMAL



François Erlem et Camille Labard

La Communauté de communes du Pays de Mormal a initié en 2020 un important chantier concernant la gestion de ses déchets. Respectivement élu et chargée de mission de la collectivité, François Erlem et Camille Labard reviennent sur le chemin parcouru, de l'ambition à l'action.

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
MIXTE À  
DOMINANTE  
RURALE

53   
COMMUNES

 48 000  
HABITANT-ES

185  POULES  
ADOPTÉES  
EN 2023



François Erlem, vice-président en charge de la gestion des déchets, de l'écologie urbaine et des écocomportements en Pays de Mormal, fait partie des élu-es qui ont porté un projet ambitieux concernant les déchets sur le territoire. Il se résume ainsi : **mieux trier, mieux gérer et maîtriser les coûts.**

« Sur un petit territoire comme le nôtre, le budget consacré aux déchets est conséquent (5,84 M€ en 2022), explique l'élu. Pour alléger les coûts, nous devons donc réduire les quantités et repenser l'organisation de la collecte. »

Dans ce contexte, le conseil communautaire acte, en 2023, l'élaboration d'un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour formaliser son objectif de réduction des déchets sur les six années à venir.

La rédaction et l'animation de ce document sont confiées à Camille Labard, chargée de mission PLPDMA et prévention des déchets.

« Dans un premier temps, nous avons analysé les données existantes, comme les tonnages collectés. Ce travail a montré, par exemple, que les principaux gisements en déchet-terie sont les déchets verts, les gravats et les encombrants. Concernant les déchets verts, nous avons pu agir rapidement et renforcer la communication autour des actions existantes comme la vente de composteurs à prix attractif, l'adoption de poules ou encore l'aide à l'achat d'un kit mulching », indique Camille Labard.

## Le temps du diagnostic...

Pour compléter ces données, une première campagne de caractérisation des Ordures ménagères résiduelles (OMR) est réalisée en septembre 2023. Le principe : les poubelles grises des 20 000 foyers du territoire sont étudiées pour déterminer leur composition. Le constat est sans appel : la majorité des déchets n'y ont pas leur place, puisqu'on trouve notamment 30% de déchets compostables (organiques, papier, carton...), 25% d'emballages et 7% de gaspillage alimentaire. Autant de tonnages envoyés à l'incinération alors qu'une valorisation matière est possible. Toutes ces informations nourrissent la rédaction des 16 actions du PLPDMA, adopté fin 2024. Parmi celles-ci, citons par exemple :

- la sensibilisation au gaspillage alimentaire ;
- le développement du compostage ;
- la promotion du réemploi (organisation de donneries, de repair café, etc.) ;
- la sensibilisation des publics scolaires.

On retrouve également dans le PLPDMA des actions déjà initiées par la Communauté de communes du Pays de Mormal, comme la collecte du verre en point d'apport volontaire ou la mise en place de la tarification incitative. Cette nouvelle organisation de la collecte est déployée début 2024 et porte rapidement ses fruits.

Pour en savoir plus sur la tarification incitative, les actions du PLPDMA ou encore le réemploi sur le territoire, consultez la version complète de cet article sur le site de l'Odema, [odema-hautsdefrance.org](https://odema-hautsdefrance.org)

## UN CONSEIL POUR LES FUTUR-ES ÉLU-ES EN CHARGE DE CETTE THÉMATIQUE ?

« Foncez ! Travaillez main dans la main avec les techniciens et techniciennes, et emparez-vous de ce sujet riche et formateur. C'est une thématique passionnante : à mon arrivée, je n'y connaissais rien, j'ai énormément appris et je me sens utile chaque jour. C'est aussi un vrai défi pour un élu que de porter un sujet parfois mal compris. »

François Erlem

## ... puis de l'évaluation

En septembre 2024, une seconde campagne de caractérisation est réalisée : elle met en évidence une **baisse de 25% des OMR entre 2023 et 2024** (-74 kg/hab). Celle-ci s'explique en partie par un meilleur tri des emballages, y compris en verre (-34,6 kg/hab) et une diminution des déchets putrescibles (-7 kg/hab).

La nouvelle organisation de la collecte a également permis de faire **700 000 euros d'économie en 2024**. Pour François Erlem, il s'agit d'une réussite, même s'il rappelle la difficulté de porter ce type de projets : « Cela bouscule les habitudes des usagers et certaines décisions sont peu populaires. Il faut les assumer et en faire la pédagogie. Dans le cas présent, l'État impose une taxe supplémentaire aux syndicats de traitement qui se répercute sur les collectivités. Certains territoires augmentent la fiscalité ; de notre côté nous avons pu l'éviter. »

« FACE À L'URGENCE  
CLIMATIQUE, IL FAUT AGIR  
VITE ET EFFICACEMENT.  
MAIS CELA IMPLIQUE DE  
PROFONDS CHANGEMENTS,  
VÉCUS PARFOIS COMME UNE  
VÉRITABLE RÉVOLUTION PAR  
LES USAGERS. »

FRANÇOIS ERLEM

## RETZ-EN-VALOIS, DE L'HARMONISATION DE LA COLLECTE À LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE

Créée en 2017 et issue de la fusion de trois intercommunalités, la Communauté de Communes Retz-en-Valois a initié en 2019 l'harmonisation de son schéma de collecte. Un travail de longue haleine qui a conduit à une refonte profonde du service et de son financement. Yveline Delval, vice-présidente en charge de l'économie circulaire et de l'énergie, et Anaïs Tosello, responsable assainissement collectif et déchets, nous font le récit de ce projet.

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MIXTE À  
DOMINANTE RURALE  
**54 COMMUNES**

  
**28 939**  
HABITANT·ES



**166 KG/HAB**  
D'ORDURES MÉNAGÈRES  
RÉSIDUELLES EN 2025

Moins 85 kilogrammes d'Ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant·e entre 2021 et 2025. C'est l'indicateur phare pour illustrer la dynamique du service déchets de la Communauté de Communes Retz-en-Valois depuis 2019. Yveline Delval, vice-présidente en charge de l'économie circulaire et de l'énergie, et Anaïs Tosello, responsable assainissement collectif et déchets, rappellent la genèse du projet : « Notre communauté de communes est issue de la fusion de trois intercommunalités, nous avons donc hérité de trois schémas de collecte différents et autant de marchés à gérer. Le premier objectif était d'uniformiser les pratiques sur l'ensemble du territoire lors du renouvellement du marché en 2022. »

### Une première phase d'étude

Pour préparer cette échéance, une étude est lancée en 2019 afin de dresser un diagnostic et de présenter différents scénarios envisageables. L'objectif : trouver le juste équilibre entre la qualité du service rendu et le coût supporté par la collectivité.

Au cours de l'étude, les différents schémas de collecte du territoire ont été un atout pour imaginer la nouvelle organisation. Par exemple, le retour d'expérience de l'ancienne Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne a permis de lever les inquiétudes et de réduire la fréquence des collectes :

- des ordures ménagères résiduelles ;
- des emballages et papiers ;
- du verre ;
- suppression des collectes en porte-à-porte pour

**les déchets verts et les encombrants (remplacées par un service sur rendez-vous et payant au prix coûtant).**

Dans un contexte budgétaire contraint (augmentation générale des coûts et de la Taxe générale sur les activités polluantes, TGAP), le financement du service a également été étudié. Ainsi, le principe d'une tarification incitative est acté avec la volonté que tous·tes les usager·ères contribuent à l'effort. Deux dispositifs sont donc déployés :

- pour les particuliers : mise en place d'une **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)**, permettant d'introduire une part variable liée au nombre de levées ;
- pour les professionnel·les (entreprises, associations et collectivités) : mise en place d'une **redevance spéciale**. Cette mesure répond à une volonté d'exemplarité : les collectivités locales elles-mêmes, auparavant exemptées, contribuent désormais au même titre que les usager·ères.

### Des résistances et des prises de conscience lors du déploiement

Pour les habitant·es et professionnel·les du territoire, ce projet devient concret en 2022 avec l'uniformisation du schéma de collecte mais aussi le lancement de l'enquête permettant de fournir aux usager·ères un bac pucé. D'une contenance adaptée à la taille du foyer ou de la structure, celui-ci est un

préalable au déploiement de la redevance spéciale et de la TEOMi.

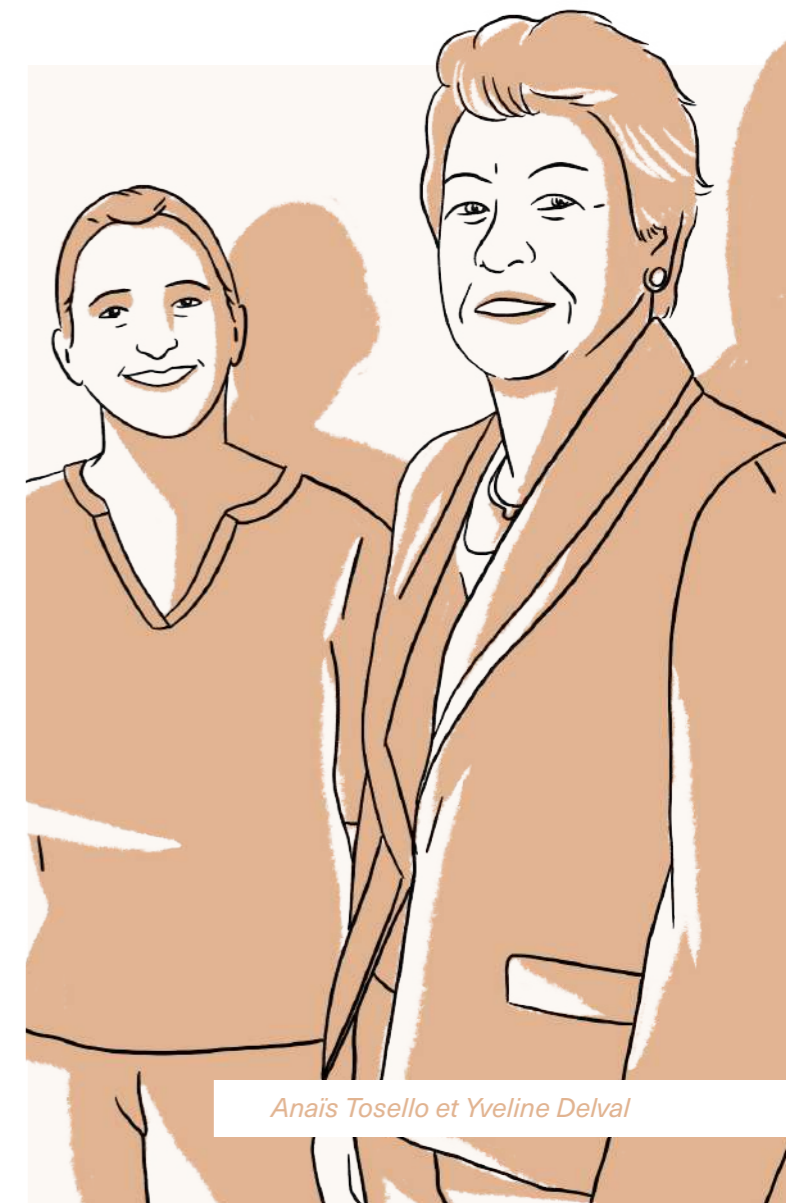
En 2024, la redevance spéciale est appliquée aux professionnel·les, associations et collectivités. Si, auparavant, le service était peu coûteux, voire gratuit pour elles-eux, leurs factures ont soudainement été plus élevées. Pour certain·es, c'est le déclic ! L'élue précise : « Par exemple, un centre d'accompagnement pour personnes handicapées qui générait jusqu'à 35 bacs de 660 litres par semaine a réduit progressivement ce volume grâce à l'accompagnement personnalisé d'un agent dédié. » À l'inverse, certaines structures, plus réfractaires au changement, se sont accommodées de cette nouvelle dépense.

La TEOMI devient effective et certain·es usager·ères découvrent une facture alourdie à la réception de leur taxe foncière. Celle-ci est le plus souvent liée à un grand nombre de levées ou à l'utilisation d'un bac trop volumineux. Les équipes de la Communauté de Communes se retrouvent en première ligne, pour répondre quotidiennement aux appels. Ce contact direct, parfois tendu, a néanmoins permis d'apaiser les incompréhensions.

### Baisse des tonnages et stabilisation des coûts

Malgré tout, l'ensemble de ces mesures ont eu les effets escomptés. Alors que la production d'OMR oscillait entre 249 et 252 kg/hab/an entre 2017 et 2021, elle est passée à 215 kg/hab dès 2022 et s'est finalement stabilisée autour de 166 kg/hab en 2025, preuve que le dispositif a su trouver sa place.

Sur le plan financier, même si le coût global de gestion des déchets reste élevé (4,39 M€ en 2024), celui-ci a pu être stabilisé. Yveline Delval conclut : « Nous avons demandé beaucoup d'efforts aux usagers, mais eux aussi voient les résultats : en 2025, nous avons ainsi pu baisser le taux de TEOMi, qui est passé de 13% à 9,3%. »



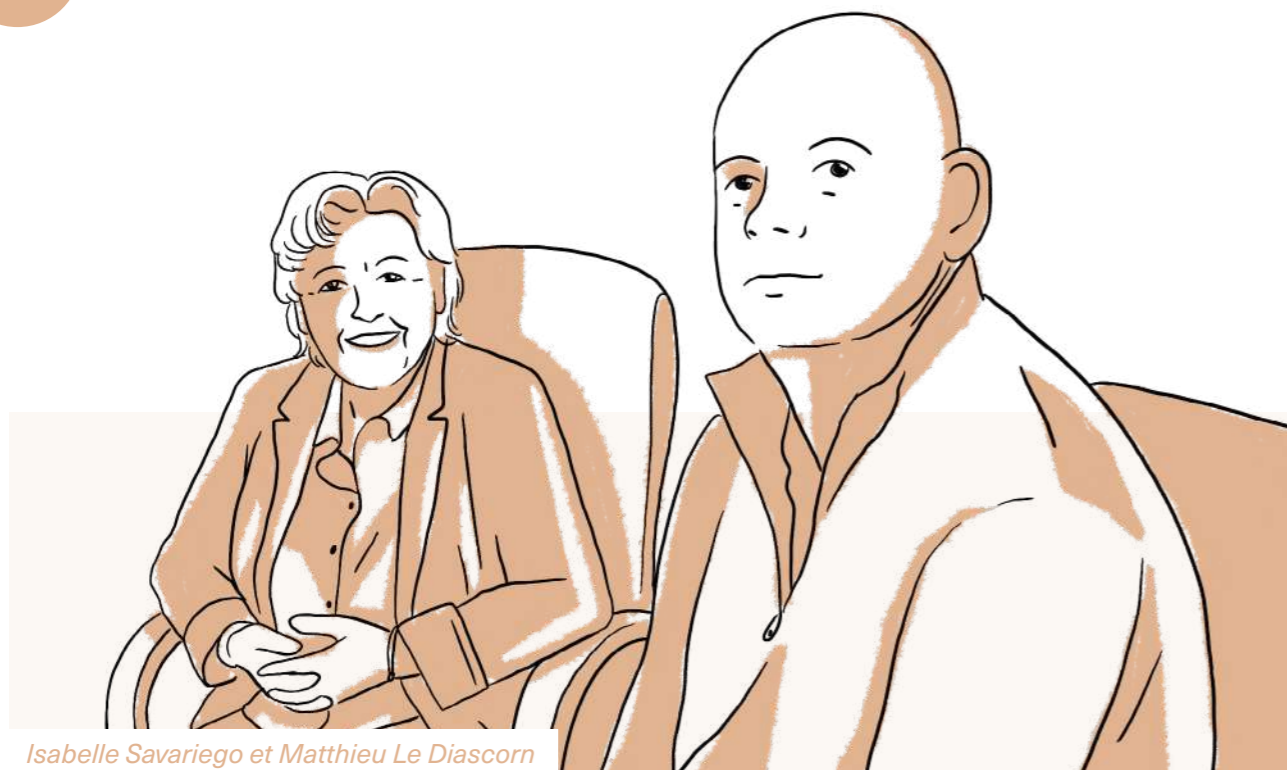
Anaïs Tosello et Yveline Delval

Pour en savoir plus sur la réduction des fréquences de collecte et la communication autour de ces changements, consultez la version complète de cet article sur le site de l'Odema : [odema-hautsdefrance.org](https://odema-hautsdefrance.org)

### POUR ALLER PLUS LOIN

Le dispositif **Matrice des coûts** de l'ADEME est l'outil central de suivi et d'évaluation financière du service public de gestion des déchets en France. En proposant des référentiels nationaux et régionaux, cet outil gratuit permet aux collectivités de situer chaque année les performances et coûts de leurs services déchets. Dans le cadre d'un projet de réorganisation, tel que celui présenté par la Communauté de Communes Retz-en-Valois, ces données et analyses permettent de définir des pistes d'optimisation et d'orienter la prise de décision dans le sens d'une réduction des coûts et des tonnages.

[economie-circulaire.ademe.fr/cout-des-dechets](https://economie-circulaire.ademe.fr/cout-des-dechets)



Isabelle Savariego et Matthieu Le Diascorn

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DE LA POLITIQUE AMBITIEUSE D'AMIENS MÉTROPOLE

Le référentiel économie circulaire de l'ADEME, vous connaissez ? Cet outil, coconstruit avec des collectivités, permet de mesurer l'impact des actions dans le domaine de l'économie circulaire et des déchets. La communauté d'agglomération Amiens Métropole fait partie des territoires en Hauts-de-France à l'avoir intégré dans sa politique globale de transition écologique. Isabelle Savariego, vice-présidente déléguée à l'environnement, à la biodiversité et à l'économie circulaire et Matthieu Le Diascorn, responsable prévention des déchets et économie circulaire, nous expliquent en quoi ce référentiel a permis à l'agglomération de monter en puissance sur ces thématiques.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAJORITAIREMENT URBAINE** 39 COMMUNES

**187 000 HABITANT·ES**  
137 000 HAB À AMIENS

**3 ÉTOILES AU RÉFÉRENCIEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

À Amiens Métropole, la transition écologique ne se limite pas à des intentions : elle se construit avec méthode depuis de nombreuses années, et donne des résultats tangibles. La politique en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire illustre parfaitement la démarche du territoire dans ce sens. En 2016, la métropole remporte l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » (TZDZG), soutenu par le ministère de la Transition écologique via l'ADEME. Un tournant décisif pour le territoire, puisque ce financement a permis la **création d'un poste** — confié à Matthieu Le Diascorn, responsable prévention des déchets et économie circulaire — **entièrement dédié à ces**

**enjeux.** Ce soutien a permis de structurer mais surtout de **pérenniser la politique déchets et économie circulaire** du territoire et de lancer des actions concrètes qui, jusque-là, manquaient de moyens adaptés. La lutte contre le gaspillage alimentaire, la réparation et le réemploi de matériaux en font partie.

« On peut avoir de la volonté, mais sans expertise et moyens humains dédiés, il est impossible de structurer une telle démarche », confie Isabelle Savariego, vice-présidente déléguée à l'environnement, à la biodiversité et à l'économie circulaire.

### En quoi l'outil référentiel économie circulaire a aidé l'action d'Amiens Métropole ?

Dans la continuité de son partenariat avec l'ADEME, Amiens Métropole a rejoint officiellement la démarche TETE « Territoires engagés pour la transition écologique – économie circulaire » (TETE ECI) en 2018 et s'est emparé du référentiel économie circulaire associé.

Concrètement, cet outil permet à l'agglomération de **suivre sa politique économie circulaire**, en répertoriant les actions en place ou à réaliser : est-ce que la communauté d'agglomération a un chef de projet dédié à la thématique ? Des actions sont-elles dirigées vers les acteurs économiques ? Ce dispositif offre la possibilité de se projeter sur des actions à court terme et de se situer par rapport à d'autres collectivités qui utilisent cet outil.

Rapidement, Amiens Métropole a pu candidater, auprès de l'ADEME, à la première étoile en 2020, puis démontrer que son engagement correspondait directement au troisième palier de labellisation obtenu en 2023. **Amiens Métropole devient ainsi le seul territoire des Hauts-de-France à obtenir ce niveau de reconnaissance.**

Depuis la mise en place des premières actions, Amiens Métropole constate une **baisse de 15% des Déchets ménagers assimilés** (DMA, hors gravats) en 2024 par rapport à 2010 conformément aux objectifs fixés. Le **taux d'enfouissement a également diminué**, grâce à de nouvelles filières de tri et de valorisation. Dans le cadre des Repair cafés, environ 2 tonnes d'objets ont été réparées pour 2 000 visiteur·es, illustrant la montée en puissance du réemploi.

Dans la continuité et pour viser la quatrième, puis la cinquième étoile, un programme ambitieux de 32 actions a été défini pour la période 2024-2026. Parmi les priorités, la

construction d'un Réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL), d'une stratégie d'Écologie industrielle et territoriale (EIT), d'un écosystème sur la filière BTP durable et circulaire, ainsi que le soutien à l'innovation des entreprises via l'éco-conception et l'Économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC).

**En 2025, 95 collectivités des Hauts-de-France sont inscrites sur la plateforme TETE ECI. Cet outil permet de faciliter l'évaluation et la reconnaissance externe, mais aussi de fournir un référentiel commun pour les élu·es et les agent·es. Il possède cinq axes qui se décomposent en 21 actions et sous-actions.**

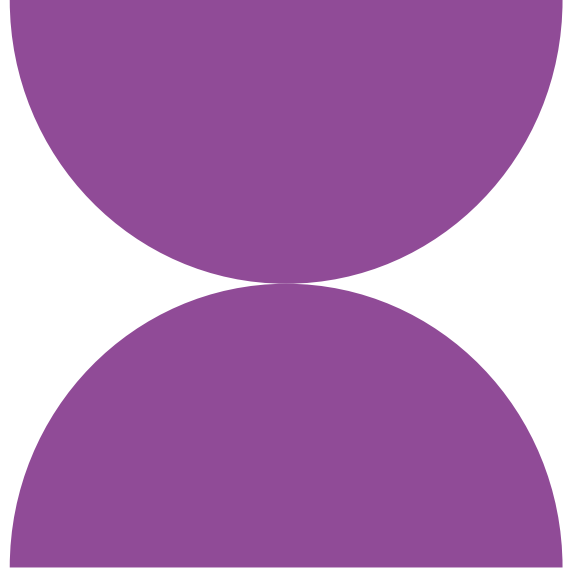
### Une approche systémique indispensable

La thématique déchets et économie circulaire est un **sujet transversal** ; la combinaison des deux est un défi majeur. Elle touche aussi bien la prévention des déchets, l'alimentation, le développement économique, l'urbanisme ou encore le BTP. Si le service déchets a porté la dynamique initiale autour de la démarche TETE, l'implication progressive des autres délégations est devenue indispensable. Matthieu Le Diascorn, en tant que chef d'orchestre de la démarche, nous révèle : « Notre rôle est d'apporter une expertise et d'initier les projets, mais à terme chaque délégation doit s'emparer de ces enjeux pour que la démarche vive pleinement car on a déjà un service très conséquent à faire tourner. »

Retrouvez plus de détails sur l'outil TETE et son utilisation par Amiens Métropole dans la version complète de cet article en ligne : [odema-hautsdefrance.org](https://odema-hautsdefrance.org)

### UN CONSEIL POUR LES FUTUR·ES ÉLU·ES EN CHARGE DE CETTE THÉMATIQUE ?

**Selon Isabelle Savariego, prendre en main une délégation liée aux déchets et à l'économie circulaire exige d'abord un réel effort de formation. Les nouveaux·elles élu·es doivent se familiariser avec un vocabulaire technique complexe et comprendre les dispositifs existants pour prendre des décisions éclairées. L'expérience de terrain est également incontournable : monter dans un camion de collecte ou visiter un site d'enfouissement apporte une compréhension concrète que les dossiers ne suffisent pas à transmettre. « Quand on décide d'être élu, on décide de se remonter les manches. »**



### Cerdd, avril 2026

Direction de publication : Emmanuel Bertin (Cerdd) · Rédaction : Ariane Pons (Cerdd), Mathilde Ternisien (Cerdd) · Consolidation des données : Jean-Baptiste Desbas (Géo2France) · Coordination et relecture : Laura Béheulière (Cerdd), Anastasia Ivanovsky (Cerdd) et Hélène Lancial (Cerdd) · Conception graphique : Mes Voisines

### Remerciements pour leur contribution :

François Erlem et Camille Labard (Communauté de communes du Pays de Mormal), Isabelle Savariego et Matthieu Le Diascorn (Amiens Métropole), Yveline Delval et Anaïs Tosello (Communauté de communes Retz-en-Valois) pour le temps accordé et la qualité des échanges. L'ensemble de l'équipe du Cerdd, et en particulier Olivia Sallé. Les membres de la gouvernance de l'Odema : les services de l'État, la Région Hauts-de-France et l'ADEME.

«Transformer notre monde», c'est l'ambition de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Ce programme rassemble 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, transversaux et interdépendants. Il marque l'urgence d'accélérer et d'intensifier les transitions de nos sociétés. Cette publication y contribue, et plus particulièrement aux ODD suivants :



Site du 11/19  
rue de Bourgogne  
62750 Loos-en-Gohelle  
03 21 08 52 40  
contact@cerdd.org  
www.cerdd.org



Nos autres sites internet  
www.cerddotheque.org  
www.observatoire-energieclimat-hautsdefrance.org  
www.odema-hautsdefrance.org

**Autres financeurs du Cerdd et membres de l'Assemblée Générale :** État, Conseil régional des Hauts-de-France, Amiens Métropole, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Conseil départemental du Pas-de-Calais, Communauté d'agglomération du Douaisis, Communauté urbaine de Dunkerque, Communauté d'agglomération La Porte du Hainaut, Métropole européenne de Lille, Syndicat de l'Énergie de l'Oise, Communauté d'agglomération Creil Sud Oise, ADEME, CD2E, GRDF, pôle de compétitivité TEAM2, association EDA, Maison régionale de l'environnement et des solidarités, Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE), Keolis, Communauté de communes du Liencourtois - La Vallée dorée.

Impression : L'imprimerie partagée